

DELIBERATION N° 09 - RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : Mme BLAISE

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La médiathèque municipale a poursuivi son activité et ses missions en 2021 en les adaptant aux consignes sanitaires qui ont généré des fonctionnements adaptés en fonction des restrictions d'ouverture.

Le rapport ci-joint présente donc un bilan de toutes les missions et activités qu'il a été possible de mener malgré le contexte en les déclinant dans les thématiques habituelles :

- Les adhérents et la fréquentation
- Les emprunts
- Les collections
- Le détail des actions culturelles
- Les actions à distance et ressources numériques
- Le personnel
- Les objectifs
- Les éléments financiers généraux

Le rapport a été présenté à la Commission Culture qui a rendu un avis favorable le 14 avril 2022.

Intervention de Monsieur le Maire :

Je voudrais remercier la directrice de la médiathèque et toute l'équipe pour le travail réalisé et leur investissement. La ville prend en compte et en charge un volet important dans ce domaine qui est la culture pour moins de 9 000 € de cotisations par an contre 320 000 € de charges. C'est un service aux habitants très apprécié.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte du rapport d'activité 2021 de la médiathèque municipale et de donner son accord sur les objectifs 2022.